ERREUR de PAGINA

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NTIOANALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTRÉAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER McGILL, Président de la Banque de Montréal.
D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banques du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.
JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sureté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE

Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. *Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.*

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une *compagnie* locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable et aires en

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la s'adressant au Directeur ou à tout autre agent Compagnie.

A. DAVIDSON PARKER.
Directeur pour le Canada.

EAU PLANTAGENET

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos BERIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*

Montréal, 26 octobre 1849.

ASSURANCE SUR LA VIE.

Il en est peu, s'il s'en trouve, qui doutent de la convenance, ou même de l'importance de protéger leur famille contre la pauvreté au moyen d'une Assurance sur la Vie, mais on en voit un très grand nombre qui en reconnaissant et en comprenant qu'ils *devraient* eux-mêmes assurer, remettent de jour en jour et d'année en année, sans réfléchir à ce qu'ils font. Ils oublient qu'aussi longtemps qu'ils retardent ainsi, ils exposent ceux qui dépendent d'eux aux maux mêmes contre lesquels ils ont *dessein* (mais pas aujourd'hui) de les protéger.

Si l'on admet que l'Assurance sur la Vie est un devoir imposé à un chef de famille qui se plait à pourvoir à son soutien, et c'est ce que personne ne peut nier, *quand* cet arrangement nécessaire devra-t-il être fait ?

S'il est important d'assurer, quand l'est-il ?

S'il est nécessaire d'assurer en 1851, pourquoi ne l'est-il pas également d'assurer en 1850 ? Et si l'on doit demander une police pour la *présente année*, n'est-il pas de notre devoir d'en demander une durant le mois présent ?

Plus la personne est jeune, moindre est la prime. Il y a plus ; une personne peut être en parfaite santé aujourd'hui, mais demain, mais la semaine prochaine, si elle vit, elle peut être très malade. Elle pourra se rétablir et se trouver aussi bien qu'auparavant, mais, *comme plusieurs l'ont éprouvé* elle trouvera à son grand regret qu'il est *trop tard* pour assurer. Quoique pour le présent, elle soit portée à se persuader que sa vie est un risque acceptable pour l'Assurance, l'opinion contraire pourra être celle de l'*aviseur médical* de la *Compagnie où il désirera maintenant* de pourvoir à l'avantage de sa famille, vû qu'il n'y a que ceux dont la santé est indubitable qui *puissent* assurer. Le premier symptôme ou attaque de maladie, quoique léger, est un avis que le délai a été trop long.

Hier l'applicant aurait pu réussir, mais "*demain*" pourra être d'un jour trop tard pour assurer à sa famille des moyens de soutien dont cette maladie la privera. Dans le temps passé, quelque esprit très faible peut avoir supposé par ignorance que c'était mal d'assurer sa vie où que cela hâtait la mort. Si la *mort* en était la conséquence, toutes ces institutions de protection auraient dû, depuis longtemps, faire banqueroute.

C'est un fait reconnu que si l'époque de la mort *d'une* personne est la chose la plus incertaine, aucun calcul n'est plus sûr et plus précis que celui du terme moyen de la vie d'un certain nombre d'hommes. Les tables de mortalité qui remontent tant d'années dans le passé, ne laissent pas lieu au doute sur ce sujet.

Le propriétaire, que ce soit d'une maison ou d'un vaisseau trouve sage de se protéger contre les pertes, de crainte que les flammes destructives ou l'orage en furie n'anéantissent son bien. Il *s'assure* ainsi parcequ'il n'aime pas à être réduit à l'indigence. Or ceux qui n'ont jamais connu le besoin et qui sont peut préparés à une pareille position devront-ils être informés, par addition aux douleurs de la séparation et au plus fort de leur chagrin, qu'il leur faut abandonner leur demeure et chercher à gagner leur vie comme ils pourront, parceque leur père, en recherchant ses aises, a négligé leur bien-être et ne leur a laissé aucuns moyens ?

L'existence humaine ne devrait pas être appréciée moins que les possessions.

L'Assurance sur la Vie se recommande à toutes les classes de la société. Il est vrai que les riches peuvent assurer à un plus fort montant, mais £100 pour le pauvre est autant que £1000 pour le riche. Le marchand et le fonctionnaire public soutiennent également, par leur travail, ceux qui dépendent d'eux, ils devraient laisser à leur famille une police d'Assurance sur leur vie, comme préventif de la charité de leurs proches et amis.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

2°. L'assuré a droit d'*emprunter du Bureau* les deux tiers des primes par lui payées si par cela n'a pas à exhiber forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles

1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à laquelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de cette.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des *Commentaires* de César.
Cicéron sur la *Vieillesse*.
Cicéron sur l'*Amitié*.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient :

Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5. 6d.

Les mêmes séparément se vendent 1s. 6d et 1s. 6d.

ARMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggèrera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donne aux meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné.

St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TURCOT, Ptre.

Extrait du Tarif des impots payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent ; Epices, fleur de muscades, gingembre, muscades, macaroni, poivre, verenicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent—Cordiaux, 3s pr. gal et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genièvre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 25 pr c. vin, 1s 6d par gal et 25 par c., vin en bouteille, 4s par gal et 25 pr c—payant 20 pour cent : Animaux de toutes sortes, bœuf, fromage—Fleur, houblon, jambon, lard, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre]—payant 12½ pour cent : Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardeaux, bijouterie, chaises, chandelles, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d par qtl. et 12½ pr c. do rôti, do. coton manufacture, coutellerie, cuir, cartes à jouer, colle forte, crin, etc., chapeaux, caoutchouc, cire, drogues esp. thérébentine, éponges, encre, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle, fourrure, foin, ferronnerie, ferblanc, graines de toutes sortes, harnais, homards, huitres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quintal et 2½ par c. moutarde, meuble de ménage, oublies, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre raffiné ou candi 14s pr qt et 12½ par c. sucre 9s do sirops, sceaux seel 1s par minot et 12½ par c. sauces, soieries, sangsues, toiles, tabac en poudre 1d par lb et 12½ par ct. tabac non manufacturé ½d par do thé 1d par do. vernis, végétaux, volailles, vitres, whisky à preuve 3d par gal et do. zinc. —ayant 2½ pour ct: ancres, acier et castille, articles pour teintures, billots à scier, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en feuille, graisse, goudron, huile d'olive, etc.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

COUR du BANC la de REINE.		JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel...	Québec.....	7–18						1–12					
	Montréal.....			1–12							1–12		
Comme Cour Criminelle.	Québec.....	20–						14–					
	Montréal.....			14–							14–		
	Trois-Riv ...		2–							11–			
	Sherbrooke..		12–							1–			
COUR SUPERIEURE. (*a*)													
Québec et Montréal.					1–20					1–20			1–20
Trois-Rivières			12–25				1–14					1–14	
Sherbrooke.....		20–31						16–27					
COUR DE CIRCUIT. (*b*)													
District de Québec.	Québec *									19–28			
	Rimouski.....	19–28				19–28							
	Kamouraska..		1–10				1–10				1–10		
	St. Thomas...		13–22				13–22				13–22		
	Leeds.....		16–25				19–28				20–29		
	Beauce			1–10				1–10				1–10	
	Lotbinière.....			13–22				13–22		7–16		13–22	
	Portneuf.....	7–16				7–16							
	Saguenay.....			1–10				1–10			1–10		
	Chiroutimi ‖												
District de Montréal.	Montréal *												
	Berthier.....	21–30				21–30				21–30			
	L'Assomption			1–10				1–10				1–10	
	Terrebonne...			12–21				12–21				12–21	
	Deux-Montag	7–16				7–16				7–16			
	Ottawa.....	20–29				20–29				20–29			
	Vaudreuil							1–10				1–10	
	Beauharnois ..			1–10				12–21				12–21	
	St. Jean.....		10–19	12–21			10–19				10–19		
	Missi-koui.....		21–30				21–30				21–30		
	St. Hyacinthe.		10–19				10–19				10–19		
	Richelieu.....		21–30				21–30				21–30		
District des Trois Rivières.....	Trois-Rivièr †												
	Sherbrooke‡												
District d St François...	Richmond...			10–19						10–19			
	Eaton.....					1–10						1–10	
	Stanstead ..					15–24						15–24	

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—*La Cour Supérieure.*—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—*La Cour de Circuit.*—Neuf Juges.

(*a*) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc.

(*b*) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

* La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

‡ La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

‖ La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.
Toronto, 22 février, 1850.

MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à **12 Mois de date,** avec intérêt à six pour cent.

Précédemment émis. . .		£630,820 0 0	
Emis pendant la semaine finissant ce jour. . . .		3,090 0 0	
Total émis. . . .		£633,910 0 0	
Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848.	£438 097 10 0		
A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris.	£438 097 10 0	492,457 10 0	
Actuellement en circulation.		£141,452 10 0	

(Signé,) E. P. TACHÉ,
Receveur-général.

Certifié,
(Signé,) JOS. CARY,
Député Inspecteur-Général.

ATTENTION ! !

On imprime à ce Bureau :

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funeraires
ET JOBS de toutes façons ;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quatier.

Bytown, 3 septembre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. MERE BOUVILLE,

(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau
Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Sociétés de Tempérance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance ; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes ; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Monteal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION ! ! !

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.,

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX : Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

Pour 1850,

A vendre chez

L. R. FABRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov. 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, e.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral.	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux.	in-32
Do de l'enfance chrétienne,	in-18
Do Morale et Littéraire,	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
Etc., etc., etc.	

—ALSO:—

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No 3,
21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE

P. GAIRNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc
Coin des rues Dorchester et Sanguinet
Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressées, francs de port, aux Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente . . .	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente, . . .	0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,
JOS. LAROCQUE, PTRE.